

L'Église catholique romaine, la confession la plus importante de la province, continue à administrer son propre système mais a récemment réduit le nombre des conseils de plus de 100 à 15.

L'inscription au préscolaire n'est pas obligatoire à Terre-Neuve mais, avec la construction d'écoles primaires plus grandes et plus centralisées, un nombre croissant d'enfants de cinq ans ont été admis dans les classes maternelles et à l'automne de 1971 celles-ci comptaient 95% de la population âgée de cinq ans. Les enfants dans les écoles maternelles et les jardins d'enfants privés sont assez peu nombreux.

Il existe deux structures principales dans l'organisation scolaire de la province: écoles primaires (maternelle et 1re à 6e année) préparant aux écoles secondaires centralisées (7e à 11e année) et écoles primaires (maternelle et 1re à 8e année) préparant aux écoles secondaires régionales (9e à 11e année). Il n'y a que quelques écoles secondaires 1er cycle (7e à 9e année) dans la province: un réseau de 11 écoles de district assure la formation professionnelle. Les écoles secondaires ne dispensent pas la formation professionnelle, sauf le cours commercial.

L'enseignement tertiaire comprend des programmes universitaires et des programmes postsecondaires non universitaires. L'Université Memorial de Terre-Neuve offre des cours menant à des grades en lettres et en sciences, en administration commerciale, en sciences de l'éducation, en génie civil et en sciences appliquées, ainsi que des cours menant à un certificat en administration publique ou en sciences bancaires. L'enseignement postsecondaire non universitaire est dispensé par le *College of Trades and Technology* et le *College of Fisheries, Navigation, Marine Engineering and Electronics*. Les cours menant au diplôme d'infirmière (autorisée) ne sont donnés que dans les écoles hospitalières.

**Île-du-Prince-Édouard.** Au cours des dix dernières années, l'Île-du-Prince-Édouard a fusionné ses petites divisions scolaires. En juillet 1972, elle a réorganisé au complet l'administration scolaire provinciale: le système, qui comportait auparavant des divisions scolaires de comté, est dorénavant formé de cinq grandes divisions administratives.

Les classes maternelles ne font pas partie du système scolaire public; toutefois, les écoles maternelles et les jardins d'enfants privés dispensent l'enseignement préscolaire mais leurs effectifs demeurent assez restreints en proportion de la population âgée de quatre et cinq ans.

La principale structure de l'organisation scolaire dans l'Île-du-Prince-Édouard jusqu'à l'immatriculation junior comprend: l'école primaire (1re à 6e année), l'école secondaire 1er cycle (7e à 9e année) et l'école secondaire 2e cycle (10e à 12e année); il existe également un autre système composé de l'école primaire (1re à 8e année) et de l'école secondaire (9e à 12e année). Comme les autres provinces, l'Île-du-Prince-Édouard travaille à la mise en place d'un système qui fera disparaître la promotion par «années» en faveur de la promotion par «matières», à l'aide d'un système de «crédits». Cinq pour cent des élèves des écoles primaires et secondaires reçoivent leur instruction en français et le français est enseigné comme langue seconde dans toutes les autres écoles.

La province est desservie par un réseau de 15 écoles secondaires régionales qui offrent des programmes de formation générale de la 9e à la 12e année et un cours d'un ou deux ans en sciences commerciales. Deux écoles secondaires de formation professionnelle donnent divers cours de métiers d'une durée de quatre ans: un programme d'orientation d'un an suivi de trois ans où la formation à un métier va de pair avec un enseignement général en langue, en mathématiques et en sciences.

La *Prince Edward Island School of Nursing* est à l'heure actuelle le seul établissement qui offre un programme préparatoire au diplôme d'infirmière (autorisée). Deux nouveaux établissements ont ouvert leurs portes à Charlottetown en 1969: l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, qui remplace l'ancien *Prince of Wales College* et l'Université St. Dunstan, et le *Holland College* qui dispense une formation professionnelle postsecondaire.

**Nouvelle-Écosse.** Comme les autres provinces, la Nouvelle-Écosse a apporté certains changements à l'organisation de l'enseignement primaire et secondaire. La Loi sur l'aide à l'enseignement et une série de modifications à la Loi sur l'enseignement, toutes deux adoptées par l'assemblée législative en 1968, ont permis la création de conseils scolaires fusionnés, dont trois sont entrés en activité en 1970-71; on évalue actuellement leur efficacité. De plus, il en existe d'autres qui sont des conseils scolaires ruraux, urbains ou régionaux.

La presque totalité de la population âgée de cinq ans en Nouvelle-Écosse est inscrite au